C'est dans la famille des Corvidés (Corvidae), représentée par dix espèces en France, que se rencontrent les plus grands passereaux.
L'identification précise des Corbeaux et Corneilles n'est pas simple pour un non-spécialiste. Dans ce bloc-notes, nous présentons deux espèces anthropophiles qui peuvent par exemple être régulièrement observées à Montpellier dans le parc Rimbaud, mais c'est à Lunel, dans le parc Jean Hugo, que les notes et la plupart des photos ci-après ont été prises le 26 mars dernier.

Les cris gutturaux tombés du ciel laissent indifférents les quelques « Pescalunes[1] » venus s'asseoir sur un banc pour lire le journal ou pianoter sur leur smartphone. Le naturaliste, lui, ne s'y trompe pas. Sans avoir à lever la tête, il sait que ces « kraaarrgh » rauques sont émis par le Corbeau freux *Corvus frugilegus L.*[2]. À cause de sa couleur sombre et de sa taille, il est souvent appelé Corneille, mais il diffère de la Corneille noire *Corvus corone L.*[3] , elle aussi présente dans les parcs et les espaces verts, par son cri, sa silhouette (queue et ailes un peu plus longues), et, si on l'observe de près ou aux jumelle, par son bec semblant plus long et dont la base est recouverte dessus et dessous d'une peau grise et nue.
Le freux ne figurait pas au nombre des espèces nicheuses dans les anciens ouvrages d'ornithologie. P. Géroudet[4] écrivait en 1960 « *En France, les colonies, inégalement réparties, atteignent au sud une ligne allant de la Vendée méridionale à Lyon … l'espèce n'a colonisé la Bourgogne qu'à partir de 1915* ». Pour J. Suire[5], « *Ses nids, presque toujours édifiés au sommet des grands arbres, sont groupés en colonies nombreuses. Cela n'existe pas dans l'Hérault*.» À notre connaissance, la première nidification du freux à Montpellier a été signalée seulement en 2003[6] dans les platanes bordant le boulevard Henri IV. Il en existe aujourd'hui plusieurs colonies dans cette ville.
Celle de Lunel est forte d'une cinquantaine de couples car le freux est très grégaire, contrairement à la Corneille noire. De loin, les houppiers des grands platanes semblent couverts de boules de gui. Ce sont en réalité des nids, édifiés conjointement par le couple avec des matériaux glanés dans les environs : brindilles pour l'armature et divers végétaux pour tapisser l'intérieur. Selon Géroudet (voir supra), le mâle apporte des branchettes « *qu'il ne ramasse pas au sol* » alors que j'ai pu photographier ce jour-là un individu arpentant le gazon piqueté de pâquerettes, saisissant une petite branche tombée d'un platane et l'emportant d'un vigoureux coup d'aile jusqu'à son nid déjà occupé par une femelle en train de couver et dont la seule preuve de présence était sa queue débordant du nid. L'incubation durera un peu plus de deux semaines et il en faudra deux de plus pour que les jeunes, nidicoles, prennent leur essor.
On peut également entendre dans le même parc des sortes de « kiak », brefs et sonores, qui n'ont rien du croassement caractéristique de nombreux corvidés.

1 Sobriquet donné aux habitants de Lunel.
2 Le nom occitan du Freux est *graula* et celui d'une corbeautière est *graulièra.*
3 Le nom occitan de la Corneille noire est *caucala* et celui du lieu où elle nichent est *caucalièra.*
4 Paul Géroudet, Les Passereaux I, Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, 1961,1973, p 188.
5 Jean Suire, Les oiseaux de chez nous, annales de la SHHNH, 1965, p 156.
6 Carnet de notes de Didier Lebret.

Ces cris signalent la présence de Choucas des tours *Coloeus monedula*[7], espèce qui se mêle fréquemment aux freux sur les sites de nidification ou d'hivernage. Le Choucas se distingue de ce dernier par sa taille plus petite (envergure de moins de 70 cm contre 90 cm), une nuque gris clair sur un corps gris ardoisé, une queue et des ailes noires. De plus, son iris blanc est particulièrement bien visible, même sur une photographie. Cavicole, il affectionne entre autre pour nicher les trous de platanes, mais depuis quelques années ces sites potentiels de reproduction sont parfois squattés par la Perruche à collier *Psittacula krameri,* comme c'est le cas dans le parc Rimbaud déjà cité. L'apport de matériaux au nid est l'occasion de nombreux voyages pour le couple pérenne qui ne se désunit pas même en hiver, comme on peut l'observer lorsqu'ils regagnent leur dortoir en grand nombre.
Selon L.J. Yeatman[8], « *on le connaît à Carcassonne depuis 1927 et à Pézenas depuis 1938 d'où il s'est répandu dans toute la plaine languedocienne*[9] ».
Réputés les plus intelligents des oiseaux, les corvidés ont longtemps souffert d'une mauvaise réputation. Partiellement carnivores, ils écumaient champs de bataille et gibets, comme nous le rappelle le poète François Villon dans sa célèbre épitaphe, la « Ballade des pendus » :

« Pies, corbeaux, nous ont les yeux cavés,
Et arraché la barbe et les sourcils ».

Dans son ouvrage « Classification des Oiseaux » Raspail déplore la guerre d'extermination menée contre les freux au moment de leur reproduction « *le plus actif pondérateur du Campagnol et du Mulot*.[10] ». Par contre, il classe dans les nuisibles Corbeaux, Geais, Pies et Corneilles, cette dernière espèce étant accusée de piller les nids et de détruire les poussins de Perdrix, de Faisans et surtout les Levrauts.
Le 05/11/1919, le quotidien Midi Libre publiait un article rapportant les nuisances dues à la population de Corneilles (sic) qui a élu domicile dans les platanes du cœur de ville[11] (Lunel). Le 19/12/1920, le même quotidien informait ses lecteurs que cette ville s'était offert les services d'un fauconnier pour faire fuir ces petits corvidés en concluant son article : « *Les choucas n'auront qu'à bien se tenir ».*
Qu'en penserait Konrad Lorentz, fondateur de l'éthologie, dont le premier article, paru en 1927, « Beobachtungen an Dohlen », rassemble ses passionnantes observations sur le comportement des choucas ?

Statut du Corbeau freux : espèce chassable et classée susceptible d'occasionner des dégâts, peut être détruit à tir entre la date de clôture générale de la chasse et le 31 mars au plus tard. La période de destruction à tir peut être prolongée jusqu'au 10 juin lorsque l'un au moins des intérêts mentionnés à l'article R. 427-6 du code de l'environnement est menacé et jusqu'au 31 juillet pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, sur autorisation individuelle délivrée par le préfet et dès lors qu'il n'existe aucune autre solution satisfaisante. peut également être piégés toute l'année et en tout lieu. Le tir dans les nids est interdit.
Statut du Choucas des tours : espèce protégée en France par l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : Article 3 et Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux), Annexe II/2.

7 Le nom occitan du Choucas des tours est *gralhon* .
8 Yeatman L.J., « Histoire des oiseaux d'Europe », Bordas, 1971, p 259.
9 D'après Hüe François, 1947.
10 Raspail Xavier, « Classification des Oiseaux » Paris, Vigot frères éditeurs, 1912, p 5.
11 Lunel en l'occurrence.

Corbeau freux : vue de la colonie

Corbeau freux avec branche

Corbeau freux : couple

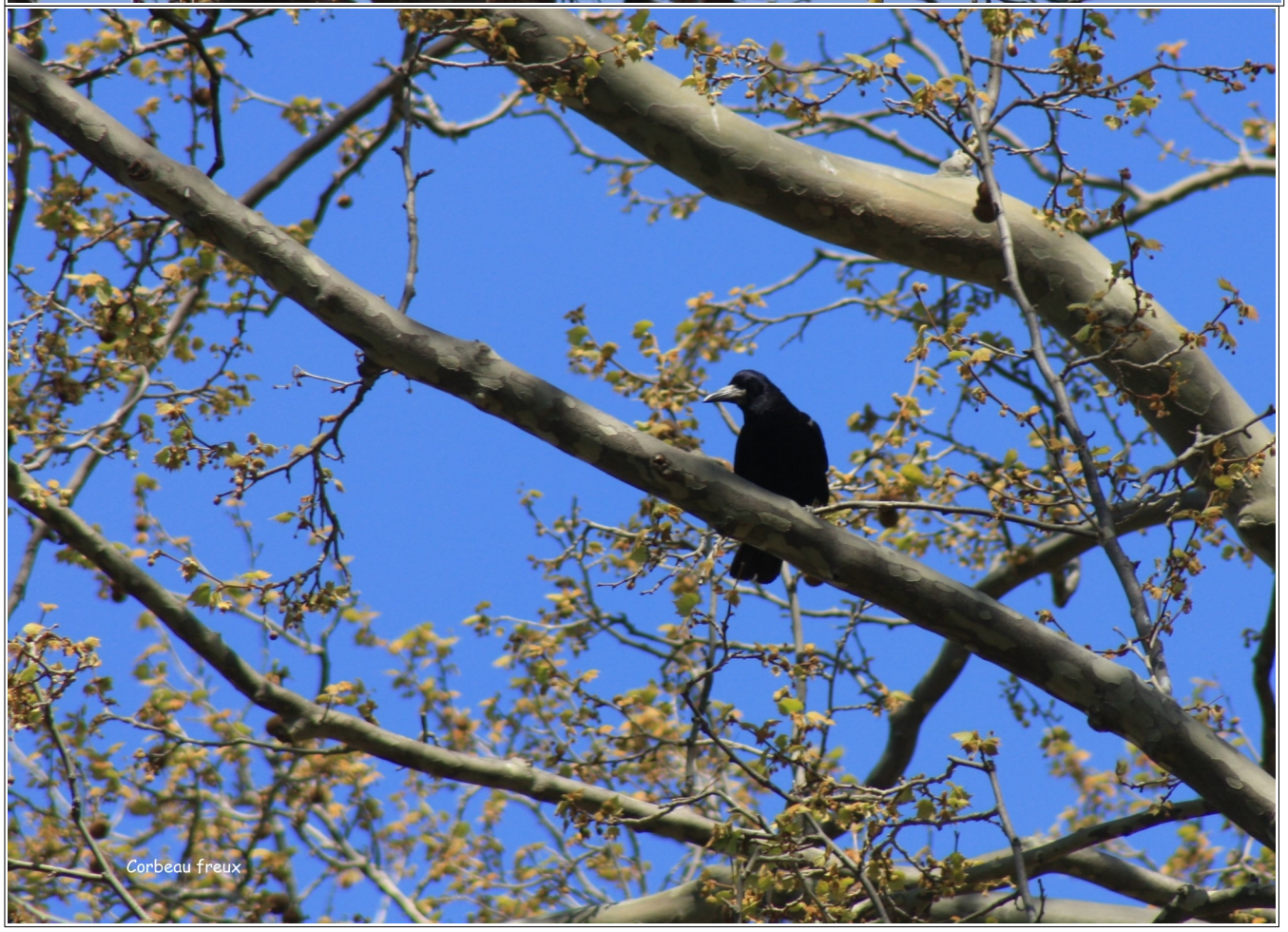
Corbeau freux

Corbeau freux (Irlande)

Choucas des tours

Couple de Choucas

Choucas des tours